

Transition vers le Très Haut Débit : Préparez-vous à la fermeture progressive du réseau cuivre dans la Loire avec le réseau THD42®

Orange, l'opérateur historique et propriétaire de l'infrastructure cuivre, prévoit une fermeture graduelle de son réseau national d'ici 2030.

Avec déjà plus de 108 000 abonnés, le réseau THD42® témoigne de l'enthousiasme des habitants de la Loire pour un service de qualité et performant, même en milieu rural. Ce réseau est capable de répondre aux nouveaux usages grâce à une infrastructure évolutive, accessible et ouverte à tous les opérateurs. Onze fournisseurs d'accès Internet proposent actuellement des offres de services grand public et plus de 170 autres aux entreprises.

La fermeture progressive du réseau cuivre, qui affectera tous les usagers, y compris les entreprises, se déroulera en deux phases, avec des fermetures commerciales et techniques prévues respectivement pour janvier 2024 et janvier 2025 pour les premières communes identifiées. Le réseau d'initiative publique, THD42®, deviendra ainsi le réseau de référence pour la digitalisation de tout un territoire au service de ses habitants.

Pionnier dans le déploiement d'un réseau d'initiative publique, le SIEL-TE et ses partenaires ont mis en place un dispositif unique de pré-raccordement qui garantit une couverture numérique pour tous : ce dispositif permet de raccorder gratuitement tous les logements* jusqu'au 31 décembre 2025. Pour en bénéficier, il suffit de se rendre sur www.thd42.fr ou www.thd42exploitation.fr. Un technicien mandaté par le SIEL-TE Loire viendra installer une prise terminale optique. Une fois la prise installée, l'utilisateur pourra souscrire une offre de services auprès des onze opérateurs partenaires et bénéficier d'une connexion Internet à très haut débit.

Ce dispositif de pré-raccordement est un levier essentiel pour accompagner les habitants et les entreprises non raccordés, leur permettant ainsi d'anticiper le passage à la fibre sans interruption de service.

* recensés avant 2018. Les raccordements des nouvelles constructions dont le permis aurait été déposé après le 01/01/2019 sont soumis à un règlement forfaitaire.

Le réseau d'initiative publique THD42 a été construit par le SIEL-Territoire d'énergie Loire et est exploité par THD42 Exploitation.

